

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 24 – 2012

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF. 215'000.- pour un co-financement de la mise en œuvre des réseaux agro-écologiques (ECO-Terre Sainte et La Frontière)

Responsable : Denis Dumartheray

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Le réseau agro-écologique est un instrument de mise en œuvre des dispositions fédérales et cantonales en matière de protection des ressources naturelles que sont la diversité biologique, la qualité du paysage et les sols. C'est aussi un instrument de mise en œuvre des lignes directrices nature, paysage et environnement du Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN). Ses actions significatives d'intérêt général contribueront à valoriser la Région.

La mise en réseau des surfaces de compensation écologiques est une démarche volontaire, initiée par les agriculteurs. Ces démarches prennent de plus en plus d'importance dans notre région, plus de 50 pour cent des agriculteurs sont impliqués dans un réseau. Le développement de réseaux répond aux exigences de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) et couvrira à terme l'entier du territoire du district de Nyon.

A ce jour deux réseaux sont officiellement reconnus par le Canton, le réseau de Terre Sainte (ECO-TS)¹ et celui de La Frontière². Le réseau de Nyon sera bientôt finalisé. Trois autres réseaux sont en cours de préparation : la Serine, le Balcon du Léman et le Cœur de la Côte.

	Nombre de communes	Surface agricole du périmètre (en ha)	Surface agricole utile des membres du réseau (en ha)		Nombre d'agriculteurs membre du réseau	Nombre d'agriculteurs dans le périmètre	
ECO-TS	8	1'325	890	67%	25	44	57%
Frontière	15	4'541	2'348	52%	74	130	57%
Nyon		2'351	1'520	65%	38	51	75%
Cœur de la Côte		1'536	583	38%	27	91	30%
Serine		954			38	41	93%
Balcon du Léman		800			30	32	94%
Totaux		11'507	4'631		228	447	

Le CODIR a approuvé (séance du 13.10. 2011) le principe d'un soutien conjoint par les communes territoriales et par la Région pour la phase d'élaboration des réseaux.

¹ Mies, Tannay, Commugny, Coppet, Founex, Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis, Bogis-Bossey

² Arzier-le-Muids, Genolier, Givrins, Trélex, Gingins, Chésereux, Borex, Arnex-sur-Nyon, Crassier, La Rippe, Grens, Signy-Avenex

Pour les deux réseaux reconnus, la phase de l'élaboration est terminée, la phase de mise en œuvre a débuté. En complémentarité d'un soutien des communes territoriales concernées, un soutien régional a été sollicité. A ce propos des discussions ont eu lieu entre les responsables des réseaux « ECO-TS et La Frontière » et une délégation du CODIR sur l'importance et le bénéfice pour tous d'une préservation de la biodiversité induite par ces réseaux. L'atelier organisé par le Conseil régional le 2 juin 2012 à Trélex (visite du réseau la Frontière) a permis d'illustrer la plus-value de ces démarches pour les collectivités.

2. Importance des réseaux agro-écologiques pour la région

Dans sa réforme de la politique agricole (PA 14-17), la Confédération propose de ne plus lier les paiements directs à la production agricole mais aux prestations environnementales, en proposant la création de 7 types de contributions focalisées sur des objectifs précis, dont le paysage et la biodiversité. L'implication des agriculteurs participant à ces démarches est importante et les objectifs visés par ces réseaux sont bien souvent supérieurs à ce qui est demandé pour garantir les paiements directs. Ils concourent notamment à la mise en œuvre d'actions préconisées par le Plan directeur régional :

- maintenir, renforcer la structure paysagère (A1-1)
- préservation de la biodiversité et maintien des grands corridors biologique (A1-4 et A1-5)
- favoriser l'émergence de réseaux d'agriculteurs garant du développement de circuits courts (A2-4)
- mise en œuvre de réseaux de mobilité douce (piéton, cavaliers, cyclistes...) (C2-3 et C2-4)
- éducation à l'environnement (sensibilisation des classes aux questions agricoles et environnementales/journée de plantation de haies) (A6-4)

La synergie à développer entre les mesures de compensation et l'optimisation des réseaux de mobilité douce est aussi une opportunité appréciable, en effet la cohabitation entre les loisirs urbains et l'agriculture est souvent problématique. Aussi, l'utilisation de certaines surfaces de compensation pour développer un réseau de mobilité douce est intéressant à plus d'un titre :

- définir un réseau de cheminement piéton, cavaliers et cycliste en collaboration avec les agriculteurs permet de prendre en compte la problématique de la cohabitation agriculteurs/loisirs en amont, directement avec les acteurs concernés ;
- la plantation de haies ou d'alignements d'arbres répondant aux objectifs du réseau agro-écologique permet de protéger les terrains agricoles d'une part et d'autre part de sécuriser les promeneurs (route,...). La problématique liée aux cavaliers, particulièrement critique dans la partie périurbaine du district, trouverait dans ces démarches une bonne ébauche de solution.

Les communes rurales sont plus impliquées dans la mise en œuvre des réseaux agro-écologiques. Elles doivent également gérer les problématiques liées à la pression des loisirs urbains sur la zone agricole. En contrepartie dans les zones urbaines l'offre sociale et culturelle est plus riche. Le soutien aux réseaux est ainsi une opportunité de valoriser la solidarité régionale face aux valeurs et fonctions complémentaires de ses composantes urbaines et rurales, en plus des gains au niveau du paysage, de l'environnement et du fonctionnement des mobilités douces.

3. Soutien à l'élaboration des réseaux

Le soutien du Conseil régional pour la phase d'élaboration du réseau est subsidiaire et paritaire à celui des communes. Il varie en fonction des autres soutiens obtenus auprès du Canton de Vaud et de la Confédération.

Si plus de 50 % de la surface agricole utile (SAU) du périmètre est inscrite dans le réseau, l'engagement des communes territoriales à soutenir le réseau avéré et la recherche de financement auprès de la confédération (Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Fonds Suisse du Paysage) et du Canton effectuée, le Conseil régional peut prendre en charge la moitié du solde du financement à parité avec les communes.

4. Soutien à la mise en œuvre des réseaux

Pour la mise en œuvre des réseaux, comprenant des actions de sensibilisation, des plantations et des ensemencements de prairies notamment, un mécanisme de cofinancement est proposé pour la partie relevant du Conseil régional. Le soutien proposé est ainsi un soutien subsidiaire et paritaire communes/région, basée sur une planification financière. Ce soutien, correspondant au soutien de 1.50fr/hab des communes, est équitable pour tous les réseaux. Certains agriculteurs pouvant avoir des terres réparties sur plusieurs réseaux, il est aussi essentiel que le soutien des communes soit calculé de la même manière dans tous les réseaux (1.50fr./hab.).

Pratiquement, une demande de soutien assortie d'un plan financier est déposée au Conseil régional et cette base fera foi pour le calcul du soutien financier de la région, sur toute la durée du projet. Le soutien n'est versé que sur présentation de factures, de cette façon seules les mesures effectivement réalisées seront financées. Un bilan sera établi après deux ans afin d'évaluer la pertinence du mécanisme de financement et si nécessaire de le faire évoluer.

Cette méthode sera appliquée pour tous les réseaux agro-écologiques du district.

Actuellement seuls les réseaux d'ECO-TS de La Frontière ont finalisé leur démarche de demande de financement (Communes/Région) pour la mise en œuvre

	Soutien communes (Fr/hab)	Soutien annuel communes par réseau	Soutien Communes 4 ans TS 5 ans Frontière	Soutien annuel Conseil régional	Soutien CR 4 ans TS 5 ans Frontière	Soutien tiers
Eco-TS	1.50 **	23'579	94'315	23'579	94'315	942'276
La Frontiere	1.50	23'764	118'822	23'764	118'822	1'012'300
Nyon	à définir					
Sérine	à définir					
Balcon du Léman	à définir					
Cœur de la Côte	à définir					
			213'137		213'137	1'936'576

**** Le financement par les communes de Terre Sainte est de CHF 2.0. Nous avons estimé que ce financement se répartissait à raison de 1.50 pour le réseau OQE et 0.50 pour le Plan directeur agricole (PDRA). Seule la part OQE est prise en compte dans le calcul du soutien financier du Conseil régional.**

Le montant du soutien du Conseil régional de 213'137.— est arrondi à 215'000.—pour utiliser 1'863.- pour les besoins de communication sur ce projet.

5. Inscription du projet dans le Programme des investissements régionaux

En matière d'investissement régional, le projet s'inscrit dans la famille bleu clair (environnement). Le Programme des investissements régionaux n'étant pas encore approuvé, cette dépense y sera transférée le moment venu.

Famille Environnement : <i>Corridors biologiques, réseaux OQE, etc.</i> Montant total estimé : 4 millions 2'400'000 tiers 800'000 Communes 800'000 Région				
Etapes	Coût total (million CHF)	Participation des tiers	Communes territoriales	Regionyon
Etape1 Préavis 24-12 OQE Terre Sainte et Frontière	<u>2'356'394</u>	1'936'576 82%	213'137 9%	213'137 9%
Etape 2 Autres réseaux...				
Etape 3 Corridors biologiques, etc...				

En évaluant grossièrement les besoins pour l'ensemble des réseaux, il s'agirait d'y consacrer environ 400'000, ce qui laisse une marge financière appréciable pour les autres projets environnementaux.

6. Conclusion

Les réseaux agro-écologiques initiés par les agriculteurs sont des démarches importantes à plus d'un titre pour notre région. Grâce à eux, plusieurs objectifs du Plan directeur régional seront atteints. Un soutien est apporté aux associations d'agriculteurs pour l'étude du réseau. Le présent préavis propose un soutien complémentaire pour la phase de plantation, conditionné au soutien des communes du périmètre du réseau.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N° 24-2012 relatif à une demande de crédit de CHF 215'000.-
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion et finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 215'000.- en faveur du soutien aux réseaux OQE d'Eco-Terre-Sainte et de Frontière

de verser le soutien sur plusieurs années (4 pour ECO-TS et 5 pour la Frontière) en rapport avec le calendrier des groupements d'agriculteurs et les résultats effectivement obtenus.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 27 septembre 2012, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger